conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



NOWA GREASE-EX 10 L

WM 1109098 Numéro de commande: 0707228

Version 4.4 Date de révision 18.11.2023 Date d'impression 31.05.2024

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : NOWA GREASE-EX 10 L

UFI

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du

mélange

Téléphone

Téléfax

: Produit de nettoyage

Réservé aux utilisateurs professionnels.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Werner & Mertz France Professional SASU Société

Route de l'Orme des Merisiers

91190 Saint-Aubin +330169189500 +330169288965

Adresse e-mail Personne

responsable/émettrice

: Produktsicherheit@werner-mertz.com

: Développement produits / sécurité produits Personne de contact

1.4 Numéro d'appel d'urgence

01.45.42.59.59 (INRS)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Substances ou mélanges corrosifs pour les

métaux, Catégorie 1

H290: Peut être corrosif pour les métaux.

Substances ou mélanges corrosifs pour les

métaux, Catégorie 1

H290: Peut être corrosif pour les métaux.

Corrosion cutanée, Sous-catégorie 1A H314: Provoque de graves brûlures de la peau et de

graves lésions des yeux.

Corrosion cutanée, Catégorie 1A H314: Provoque de graves brûlures de la peau et de

graves lésions des yeux.

Lésions oculaires graves, Catégorie 1 H318: Provoque de graves lésions des yeux.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



NOWA GREASE-EX 10 L

WM 1109098 Numéro de commande: 0707228

Version 4.4 Date de révision 18.11.2023 Date d'impression 31.05.2024

Pictogrammes de danger

Mention d'avertissement Danger

Mentions de danger H290 Peut être corrosif pour les métaux.

> H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de

> > graves lésions des yeux.

Conseils de prudence P102 Tenir hors de portée des enfants.

Prévention:

P260 Ne pas respirer les aérosols.

P280 Porter des gants de protection/ des vêtements

de protection/ un équipement de protection des

yeux/ du visage.

Intervention:

P301 + P330 + P331 EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE

PAS faire vomir.

P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les

cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau.

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX:

Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE

ANTIPOISON/ un médecin.

Elimination:

Éliminer le récipient dans la collecte des P501

matières recyclables uniquement s'il est

entièrement vide.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

hydroxyde de sodium

Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

2.3 Autres dangers

Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT). Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme étant particulièrement persistante ou particulièrement bio-accumulable (vPvB).

La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Nature chimique : Solution aqueuse d' agent tensioactif.

Composants

Nom Chimique	NoCAS	Classification	Concentration
	NoCE		(% w/w)

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



NOWA GREASE-EX 10 L

WM 1109098 Numéro de commande: 0707228

Version 4.4 Date de révision 18.11.2023 Date d'impression 31.05.2024

hydroxyde de sodium	NoIndex Numéro d'enregistrement 1310-73-2	Met. Corr. 1; H290	>= 5 - < 10
	215-185-5 011-002-00-6 01-2119457892-27	Skin Corr. 1A; H314 Eye Dam. 1; H318	
		Limite de concentration spécifique Skin Corr. 1A; H314 >= 5 % Skin Corr. 1B; H314 2 - < 5 % Skin Irrit. 2; H315 0,5 - < 2 % Eye Irrit. 2; H319 0,5 - < 2 %	
2-(2-butoxyéthoxy)éthanol	112-34-5 203-961-6 603-096-00-8 01-2119475104-44	Eye Irrit. 2; H319	>= 5 - < 10
cumènesulfonate de sodium	28348-53-0 248-983-7	Eye Irrit. 2; H319	>= 2 - < 5

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.

Consulter un médecin.

Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

En cas d'inhalation : Amener la victime à l'air libre.

Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

En cas de contact avec la peau : Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés.

Laver au savon avec une grande quantité d'eau.

Un traitement médical immédiat est nécessaire car les effets corrosifs cutanés non traités donnent des blessures qui guérissent

lentement et difficilement.

En cas de contact avec les yeux : Même de petites éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer

des lésions irréversibles des tissus et une cécité.

Protéger l'oeil intact.

Continuer à rincer les yeux durant le transport à l'hôpital.

En cas d'ingestion : Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau.

Ne PAS faire vomir.

Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.

Transporter immédiatement la victime à l'hôpital.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes : effets corrosifs

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



NOWA GREASE-EX 10 L

WM 1109098 Numéro de commande: 0707228

Version 4.4 Date de révision 18.11.2023 Date d'impression 31.05.2024

Risques : Pas d'information disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Pour le conseil d'un spécialiste, les médecins doivent contacter le

centre anti-poison.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et

à l'environnement proche.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la

lutte contre l'incendie

Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts

ou les cours d'eau.

Produits de combustion

dangereux

On ne connaît aucun produit de combustion dangereux

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers

En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire

autonome.

Information supplémentaire : Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter

dans les canalisations.

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle.

Assurer une ventilation adéquate.

Évacuer le personnel vers des endroits sûrs.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection

de l'environnement

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Neutraliser à l'acide.

Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant

pour acide, agglomérant universel, sciure).

Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8., Traiter le produit récupéré selon la section "Considérations relatives à l'élimination"., Voir chapitre 15 concernant les réglementations nationales spécifiques.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



NOWA GREASE-EX 10 L

WM 1109098 Numéro de commande: 0707228

Version 4.4 Date de révision 18.11.2023 Date d'impression 31.05.2024

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation

sans danger

Éviter la formation d'aérosols.

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.

Pour éviter les renversements pendant la manipulation maintenir le

flacon dans une cuvette métallique.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.

Mesures d'hygiène : À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène

industrielle et aux consignes de sécurité. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Conserver dans le conteneur d'origine. Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement. Entreposer à température ambiante dans le récipient

d'origine.

Pour en savoir plus sur la stabilité du stockage

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les

prescriptions.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Produit de nettoyage

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Composants	NoCAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
sodium hydroxide	Non attribuée	VME	2 mg/m3	FR VLE
	Information sup	plémentaire: Valeurs I	imites indicatives	
2-(2-	Non attribuée	TWA	10 ppm	2006/15/EC
butoxyethoxy)ethanol			67,5 mg/m3	
	Information sup	plémentaire: Indicatif		
		STEL	15 ppm	2006/15/EC
			101,2 mg/m3	

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



NOWA GREASE-EX 10 L

WM 1109098 Numéro de commande: 0707228

Version 4.4 Date de révision 18.11.2023 Date d'impression 31.05.2024

Information	supplémentaire: Indica	atif	
	VME	10 ppm	FR VLE
		67,5 mg/m3	
Information	supplémentaire: Valeu	urs limites réglementaires ind	dicatives
	VLCT (VLE)	15 ppm	FR VLE
		101,2 mg/m3	
Information	supplémentaire: Valeu	urs limites réglementaires inc	dicatives

Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur
sodium hydroxide	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques, Long terme - effets locaux	1,5 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Exposition à court terme, Effets locaux, Effets systémiques	3 mg/m3
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets locaux, Long terme - effets systémiques	0,6 mg/m3
	Consommateurs	Inhalation	Exposition à court terme, Effets locaux, Effets systémiques	1,2 mg/m3
	Consommateurs	Ingestion	Long terme - effets locaux, Long terme - effets systémiques	25 mg/m3
2-(2- butoxyethoxy)ethanol	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	67,5 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	67,5 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets locaux	101,2 mg/m3
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	83 mg/kg
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	40,5 mg/m3
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets	40,5 mg/m3

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



NOWA GREASE-EX 10 L

WM 1109098 Numéro de commande: 0707228

Version 4.4 Date de révision 18.11.2023 Date d'impression 31.05.2024

			locaux	1
	Consommateurs	Inhalation	Aigu - effets locaux	60,7 mg/m3
	Consommateurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	50 mg/kg
	Consommateurs	Ingestion	Long terme - effets systémiques	5 mg/kg
Alanine, N,N- bis(carboxymethyl)-, trisodium salt	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets systémiques	40 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets locaux	40 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	40 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	4 mg/m3
	Consommateurs	Inhalation	Aigu - effets locaux	20 mg/m3
	Consommateurs	Inhalation	Aigu - effets systémiques	20 mg/m3
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	20 mg/m3
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	2 mg/m3
	Consommateurs	Ingestion	Aigu - effets systémiques	85 mg/kg
	Consommateurs	Ingestion	Long terme - effets systémiques	17 mg/kg
sodium cumenesulphonate	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	7,6 mg/kg
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	53,6 mg/m3
	Consommateurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	3,8 mg/kg
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	13,2 mg/m3
	Consommateurs	Ingestion	Exposition à long terme, Effets systémiques	3,8 mg/kg

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



NOWA GREASE-EX 10 L

WM 1109098 Numéro de commande: 0707228

Version 4.4 Date de révision 18.11.2023 Date d'impression 31.05.2024

Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Compartiment de l'Environnement	Valeur
Eau douce	1,1 mg/l
Eau de mer	0,11 mg/l
Sédiment d'eau douce	4,4 mg/kg
Sédiment marin	0,44 mg/kg
Sol	0,32 mg/kg
STP	200 mg/l
Eau douce	2 mg/l
Eau de mer	0,2 mg/l
Sédiment d'eau douce	24 mg/kg
Sol	2,5 mg/kg
STP	100 mg/l
intermittent release	1 mg/l
Eau douce	0,23 mg/l
STP	100 mg/l
intermittent release	2,3 mg/l
	Eau douce Eau de mer Sédiment d'eau douce Sédiment marin Sol STP Eau douce Eau de mer Sédiment d'eau douce Sol STP intermittent release Eau douce STP

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage : Lunettes de sécurité à protection intégrale

Protection des mains

Matériel : Gants résistants aux produits chimiques faits de caoutchouc butyle

ou de caoutchouc nitrile catégorie III conformément à EN 374.

Remarques : Prenez en compte l'information donnée par le fournisseur

concernant la perméabilité et les temps de pénétration, et les conditions particulières du lieu de travail (contraintes mécaniques,

temps de contact).

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



NOWA GREASE-EX 10 L

WM 1109098 Numéro de commande: 0707228

Version 4.4 Date de révision 18.11.2023 Date d'impression 31.05.2024

Protection de la peau et du

corps

Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la

concentration de la substance dangereuse au poste de travail.

Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Protection respiratoire N'est pas nécessaire, sauf en cas de formation d'aérosols.

Type de Filtre recommandé:

Filtre ABEK-P3

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

: liquide Aspect

Couleur incolore

Odeur caractéristique

Seuil olfactif Donnée non disponible

env. 13,2

Point/intervalle de fusion Donnée non disponible

Point/intervalle d'ébullition Pas d'information disponible.

Point d'éclair : ne forme pas d'étincelles

Inflammabilité (solide, gaz) : Donnée non disponible

Inflammabilité (liquides) : Donnée non disponible

Vitesse de combustion Donnée non disponible

Limite d'explosivité, supérieure : Donnée non disponible

Pression de vapeur : Donnée non disponible

Densité de vapeur relative : Donnée non disponible

Densité relative : Donnée non disponible

Densité : env. 1,086 g/cm3

Hydrosolubilité soluble

Solubilité dans d'autres solvants

Limite d'explosivité, inférieure

Coefficient de partage: noctanol/eau

Taux d'évaporation

: Donnée non disponible

Donnée non disponible

: Donnée non disponible

: Donnée non disponible

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



NOWA GREASE-EX 10 L

WM 1109098 Numéro de commande: 0707228

Version 4.4 Date de révision 18.11.2023 Date d'impression 31.05.2024

Température d'inflammation : Donnée non disponible
Décomposition thermique : Donnée non disponible
Viscosité, dynamique : Donnée non disponible
Viscosité, cinématique : Donnée non disponible
Propriétés explosives : Donnée non disponible
Propriétés comburantes : Donnée non disponible

9.2 Autres informations

aucun(e)

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Stable dans les conditions recommandées de stockage.

Pas de décomposition en utilisation conforme.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Donnée non disponible

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Donnée non disponible

10.6 Produits de décomposition dangereux

On ne connaît pas de produits de décomposition dangereux.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Notre entreprise rejette tout test sur les animaux.

Notre entreprise n'attribue aucun contrat pour des tests sur les animaux, que ce soit sur le produit final ou sur les ingrédients d'un produit.

Toutefois, la législation européenne (règlement REACH) exige des fabricants de substances ou des importateurs de l'UE qu'ils testent les effets des substances sur la santé humaine et l'environnement avant de les mettre sur le marché. Certains de ces tests obligatoires ont été effectués parfois il y a plusieurs décennies.

Toxicité aiguë

Toxicité aiguë : Pas classé(e)

Composants:

hydroxyde de sodium SODIUM HYDROXIDE:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral (Rat): 2.000 mg/kg

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



NOWA GREASE-EX 10 L

WM 1109098 Numéro de commande: 0707228

Version 4.4 Date de révision 18.11.2023 Date d'impression 31.05.2024

2-(2-butoxyéthoxy)éthanol

BUTOXYDIGLYCOL:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 3.384 mg/kg

DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 dermal (Lapin): 2.700 mg/kg

DL50 (Lapin): > 2.000 mg/kg

cumènesulfonate de sodium

SODIUM CUMENESULFONATE:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral (Rat): > 2.000 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 401

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Produit:

Remarques : Extrêmement corrosif et destructif pour les tissus.

Composants:

hydroxyde de sodium SODIUM HYDROXIDE:

Résultat : Corrosif

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Produit:

Remarques : Peut provoquer des lésions oculaires irréversibles.

Composants:

hydroxyde de sodium SODIUM HYDROXIDE:

Résultat : Corrosif

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Produit:

Remarques : Donnée non disponible

Mutagénicité sur les cellules

germinales

: Pas classé(e)

Cancérogénicité : Pas classé(e)

Toxicité pour la reproduction : Pas classé(e)

Toxicité spécifique pour certains

organes cibles - exposition

unique

: La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique

spécifique pour un organe cible, exposition unique.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



NOWA GREASE-EX 10 L

WM 1109098 Numéro de commande: 0707228

Version 4.4 Date de révision 18.11.2023 Date d'impression 31.05.2024

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition

répétée

: La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique

spécifique pour un organe cible, exposition répétée.

Toxicité par aspiration : Pas classé(e)

11.2 Informations sur les autres dangers

Information supplémentaire

Produit:

Remarques : Donnée non disponible

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Composants:

sodium hydroxide SODIUM HYDROXIDE:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Poisson): 33 - 189 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

CL50 (Gambusia affinis (Guppy sauvage)): 125 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

CL50 (Poecilia reticulata (Guppie)): 76 mg/l

Durée d'exposition: 24 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques

CE50 (Daphnia (Daphnie)): 40,4 mg/l

CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 76 mg/l

Durée d'exposition: 24 h

CE50 (Ceriodaphnia (puce d'eau)): 40,4 mg/l

Durée d'exposition: 48 h Type de Test: Immobilisation

Toxicité pour les microorganismes

CE50 (Photobacterium phosphoreum (Bactéries luminescentes)): 22

mg/l

Durée d'exposition: 15 mn

2-(2-butoxyethoxy)ethanol BUTOXYDIGLYCOL:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)): 1.300 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

CL50 (Leuciscus idus(Ide)): > 100 mg/l

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques

CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 2.850 mg/l

Durée d'exposition: 24 h Méthode: DIN 38412

CE50 (Daphnia magna Straus (Daphnie géante Straus)): > 100 mg/l

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



NOWA GREASE-EX 10 L

WM 1109098 Numéro de commande: 0707228

Version 4.4 Date de révision 18.11.2023 Date d'impression 31.05.2024

Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour les algues/plantes

aquatiques

CI50 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): > 100 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Toxicité pour les microorganismes EC10 (Bactérie): 1.170 mg/l Durée d'exposition: 16 h

EC10 (boue activée): > 1.995 mg/l Durée d'exposition: 30 mn

Type de Test: Inhibition de la respiration Méthode: OCDE Ligne directrice 209

sodium cumenesulphonate SODIUM CUMENESULFONATE:

Toxicité pour les poissons

CL50 (Cyprinus carpio (Carpe)): > 100 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Méthode: OCDE ligne directrice 203

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques

CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 100 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les algues/plantes

aquatiques

CE50 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): > 100 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

12.2 Persistance et dégradabilité

Produit:

Biodégradabilité Remarques: Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette

préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux

détergents.

Composants:

sodium hydroxide SODIUM HYDROXIDE:

Biodégradabilité Remarques: Les méthodes pour déterminer la biodégradabilité ne

s'appliquent pas aux substances inorganiques.

2-(2-butoxyethoxy)ethanol **BUTOXYDIGLYCOL:**

Biodégradabilité Résultat: Facilement biodégradable.

> Biodégradation: 76 % Durée d'exposition: 28 d Méthode: OECD 301 D

Résultat: rapidement biodégradable

Biodégradation: 90 - 100 % Durée d'exposition: 8 d Méthode: OECD 302 B

Résultat: rapidement biodégradable Biodégradation: 90 - 100 % Durée d'exposition: 14 d

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



NOWA GREASE-EX 10 L

WM 1109098 Numéro de commande: 0707228

Version 4.4 Date de révision 18.11.2023 Date d'impression 31.05.2024

Méthode: OECD 301 E

Résultat: rapidement biodégradable

Biodégradation: env. 85 % Durée d'exposition: 28 d Méthode: OECD 301 C

sodium cumenesulphonate SODIUM CUMENESULFONATE:

Biodégradabilité : Type de Test: aérobique

Résultat: Facilement biodégradable.

Biodégradation: > 60 % Durée d'exposition: 28 d Méthode: OECD 301 B

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Composants:

sodium hydroxide SODIUM HYDROXIDE:

Bioaccumulation : Espèce: Poisson

Remarques: On ne doit pas s'attendre à une bioaccumulation (log

Pow \ll 4).

2-(2-butoxyethoxy)ethanol BUTOXYDIGLYCOL:

Bioaccumulation : Facteur de bioconcentration (FBC): 2

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

log Pow: 0,56

12.4 Mobilité dans le sol

Composants:

2-(2-butoxyethoxy)ethanol

BUTOXYDIGLYCOL: Répartition entre les

compartiments environnementaux

Koc: env. 50

Remarques: Extrêmement mobile dans les sols

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation : Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme

persistante, bioaccumulable et toxique (PBT).. Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme étant particulièrement

persistante ou particulièrement bio-accumulable (vPvB).

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Donnée non disponible

12.7 Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique

supplémentaire

: Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



NOWA GREASE-EX 10 L

WM 1109098 Numéro de commande: 0707228

Version 4.4 Date de révision 18.11.2023 Date d'impression 31.05.2024

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Ne pas jeter les déchets à l'égout.

Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà

En accord avec les réglementations locales et nationales.

: Vider les restes. Emballages contaminés

> Eliminer comme produit non utilisé. Ne pas réutiliser des récipients vides.

Code des déchets Le code européen des déchets

20 01 29*

Selon le catalogue européen des déchets (CED), le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application. Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur, si possible en accord avec les autorités responsables pour l'élimination des déchets.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADR IMDG 3267 **IATA** : 3267

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR : LIQUIDE ORGANIQUE CORROSIF, BASIQUE, N.S.A.

(hydroxyde de sodium)

IMDG : CORROSIVE LIQUID, BASIC, ORGANIC, N.O.S.

(sodium hydroxide)

IATA : Corrosive liquid, basic, organic, n.o.s.

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR 8 **IMDG** 8 IATA 8

14.4 Groupe d'emballage

ADR

Code de classification : C7 Groupe d'emballage Ш Numéro d'identification du 80 danger

Étiquettes Code de restriction en tunnels : (E)

IMDG

Groupe d'emballage Ш Étiquettes 8 F-A, S-B No EMS Numéro

IATA

(Cargo) : Corrosive liquid, basic, organic, n.o.s.

Groupe d'emballage : 111

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



NOWA GREASE-EX 10 L

WM 1109098 Numéro de commande: 0707228

Version 4.4 Date de révision 18.11.2023 Date d'impression 31.05.2024

Étiquettes : 8

14.5 Dangers pour l'environnement

ADR

Dangereux pour l'environnement

IMDG

Polluant marin non **IATA**

Dangereux pour l'environnement : non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

La(Les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlement (CE) Nº 649/2012 du Parlement européen et du Conseil concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux

: Non applicable

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux (Annexe XVII)

: Voir l'annexe XVII du règlement (CE) n o 1907/2006 pour Conditions de restriction

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur : BUTOXYDIGLYCOL le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux (Annexe XVII)

La Directive 96/82/CE ne s'applique pas

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.

Non applicable

Maladies Professionnelles (R-

461-3. France)

Mise à jour: Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel (indiqués dans le tableau).

Contenu en composés organiques volatils (COV) : Directive 2010/75/UE du Parlement européen et du Conseil du 24 novembre 2010 relative aux émissions industrielles (prévention et

réduction intégrées de la pollution)

Mise à jour: Non applicable

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



NOWA GREASE-EX 10 L

WM 1109098 Numéro de commande: 0707228

Version 4.4 Date de révision 18.11.2023 Date d'impression 31.05.2024

Conformément au règlement relatif aux détergents CE

648/2004

: <5% Agents de surface anioniques, Agents de surface non ioniques

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte complet pour phrase H

H290 : Peut être corrosif pour les métaux.

H314 : Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des

veux.

H318 : Provoque de graves lésions des yeux. H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.

Texte complet pour autres abréviations

Eye Dam. : Lésions oculaires graves

Eye Irrit. : Irritation oculaire

Met. Corr. : Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux

Skin Corr. : Corrosion cutanée

2006/15/EC : Valeurs limites indicatives d'exposition professionnelle

FR VLE : Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en

France (INRS)

2006/15/EC / TWA : Valeurs limites - huit heures
2006/15/EC / STEL : Limite d'exposition à court terme
FR VLE / VME : Valeur limite de moyenne d'exposition
FR VLE / VLCT (VLE) : Valeurs limites d'exposition à court terme

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international: IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS -Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



NOWA GREASE-EX 10 L

WM 1109098 Numéro de commande: 0707228

Version 4.4 Date de révision 18.11.2023 Date d'impression 31.05.2024

préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Procédure de classification:

Information supplémentaire

Giassification du meiange.		riocedule de classification.	
Met. Corr. 1	H290	Méthode de calcul	
Met. Corr. 1	H290	Sur la base de données d'essai.	
Skin Corr. 1A	H314	Méthode de calcul	
Skin Corr. 1A	H314	Sur la base de données d'essai.	

Eye Dam. 1 H318 Méthode de calcul

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

FR / FR

500000000920